



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service des forêts et de la nature SFN
Amt für Wald und Natur AWN

Rte du Mont Carmel 5, 1762 Givisiez

T +41 26 305 23 43
www.fr.ch/sfn

Demande d'autorisation pour le prélèvement d'œufs de grenouilles rouses dans le canton de Fribourg

La grenouille rousse, comme tous les amphibiens, jouit d'une protection au niveau fédéral. Par conséquent, une autorisation est à demander auprès du SFN avant tout prélèvement d'œufs dans la nature. Cette démarche permet également au SFN d'acquérir des informations utiles sur des éventuelles nouvelles stations.

A photocopier, remplir et envoyer à: Service des forêts et de la nature, section nature et paysage, Rte du Mont Carmel 5, 1762 Givisiez. Tél.: 026 305 51 85, e-mail: nicolas.fasel@fr.ch.

Le Service des forêts et de la nature, section nature et paysage du canton de Fribourg autorise M., Mme



Nom

Prénom

Adresse

.....

Tél.

E-mail

à prélever à des fins didactiques des œufs de grenouille rousse à



Commune

Lieu-dit

Les conditions suivantes doivent être respectées:

- **La quantité maximale autorisée est d'env. 100 œufs (une cuillère à soupe!).**
- **Après observation, les animaux seront relâchés à l'endroit exact de leur capture.**
- **Cette autorisation est valable jusqu'au**

Date: Le/la requérant/e:

Date: Service des forêts
et de la nature :